

CONFÉRENCE DE PRESSE

Rentrée 2024

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

SOMMAIRE

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2024-2025 (SOURCE DEPP)	2
ÉCOLES (PREÉLEMENTAIRES, ÉLEMENTAIRES)	2
COLLÈGES	2
LYCÉES	2
LYCÉES PROFESSIONNELS	2
POST-BAC (LYCÉES ET LP)	2
LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS 2024.....	3
ÉCOLES.....	3
NOMBRE DE COLLÈGES	3
NOMBRE DE LYCÉES	3
LES PRIORITÉS NATIONALES ET ACADÉMIQUES 2024	4
NE LAISSER AUCUN ELEVE AU BORD DU CHEMIN.....	4
<i>La cohésion par la progression de chacun : réactiver l'école comme ascenseur scolaire et social</i>	4
<i>La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation</i>	5
<i>La cohésion autour de l'école et de ses personnels</i>	5
<i>La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'école : construire dès à présent l'école du futur</i>	6
FOCUS SUR LE HARCELEMENT.....	6
EN MAYENNE	7
LE POINT SUR LES RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS.....	7
L'ÉCOLE INCLUSIVE EN MAYENNE	8
<i>Un service de l'école inclusive (SDEI) à la DSDEN</i>	8
<i>Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)</i>	8
<i>Des PIAL vers les PAS</i>	8
<i>Le maillage territorial</i>	8
LES ÉLÈVES ET LES DISPOSITIFS	10
<i>Les élèves en situation de handicap accueillis en ULIS depuis 2022</i>	10
<i>Les élèves accueillis en SEGPA depuis 2022, en situation ou non de handicap</i>	10
<i>Détail des dispositifs et des structures d'accueil</i>	10
CARTE SCOLAIRE 2024.....	11
1 ^{ER} DEGRÉ - SYNTHÈSE INTÉGRANT LES AJUSTEMENTS DE JUIN ET DE JUILLET	11
MESURES DE RENTRÉE POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE.....	12
<i>Le détail des ouvertures de classe et de structure</i>	12
<i>Le détail des 18 fermetures de classe (avec taux d'encadrement prévisionnel après mesure)</i>	13
MESURES DE RENTRÉE AJUSTEMENTS DE JUIN.....	14
MESURES DE RENTRÉE AJUSTEMENTS DE JUILLET	14
MESURES DE RENTRÉE AJUSTEMENTS DE SEPTEMBRE.....	14
CARTE SCOLAIRE SECOND DEGRÉ	16
<i>En collège</i>	16
<i>En lycée</i>	16
LES RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION 2024.....	17
LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET	17
LE BACCALAURÉAT	17
LES EXAMENS PROFESSIONNELS	17
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2024-2025	18
MOUVEMENT DES PERSONNELS	19
A LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE	19
EN ÉTABLISSEMENT.....	19

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2024-2025 (source DEPP)

ÉCOLES (préélémentaires, élémentaires)

	Effectifs 2023-2024	Prévisionnels 2024-2025	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	18 330	17 971	-359
Privé :	9 505	9 327	-178
Total :	27 835	27 298	-537

COLLÈGES

	Effectifs 2023-2024	Prévisionnels 2024-2025	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	8 984	9 007	-23
Privé :	6 544	6 600	-56
Total :	15 528	15 607	-79

LYCÉES

	Effectifs 2023-2024	Prévisionnels 2024-2025	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	3 887	3 684	-203
Privé :	2 605	2 524	-81
Total :	6 492	6 208	-284

LYCÉES PROFESSIONNELS

	Effectifs 2023-2024	Prévisionnels 2024-2025	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	1 902	1 932	30
Privé :	1 046	1 034	-12
Total :	2 948	2 966	-18

POST-BAC (lycées et LP)

	Effectifs 2023-2024	Prévisionnels 2024-2025	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	507	484	-23
Privé :	389	375	-14
Total :	896	859	-37

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS 2024

ÉCOLES

Nombre d'écoles

	PUBLIC	PRIVÉ
Écoles primaires	113	84
Écoles maternelles	35	1
Écoles élémentaires	55	6
Total	203	90

Nombre de classes

Avant ajustements de rentrée	PUBLIC	PRIVÉ
Maternelles et élémentaires	843	429
ULIS-école	25	8
Total	870	437

NOMBRE DE COLLÈGES

Public : 27

Privé : 14

NOMBRE DE LYCÉES

Lycées généraux & technologiques publics : 5

Lycées professionnels publics : 4

Lycée polyvalent public : 1

Lycées généraux & technologiques privés : 5

Lycées professionnels privés : 3

LES PRIORITÉS NATIONALES ET ACADÉMIQUES 2024

La prérentrée des enseignants s'est déroulée le vendredi 30 août, la rentrée scolaire le lundi 2 septembre 2024.

NE LAISSER AUCUN ELEVE AU BORD DU CHEMIN (Circulaire de rentrée – BO du 27 juin 2024).

La circulaire de rentrée détaille les priorités de l'année scolaire 2024-2025 et peut se résumer à une seule : assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève au bord du chemin. L'École remplit la double promesse républicaine : permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Les priorités de l'année 2024-2025 :

La cohésion par la progression de chacun : réactiver l'école comme ascenseur scolaire et social

L'École de la République constitue un vecteur d'ascension sociale, grâce à l'engagement de ses professeurs et de l'ensemble des personnels et doit encore progresser pour amener tous les élèves à la réussite. **L'exigence pédagogique**, notamment pour la transmission des savoirs fondamentaux, doit être la boussole à tous les niveaux de l'institution scolaire.

Dans le premier degré : de l'école maternelle à l'école élémentaire :

- une nouvelle manière d'enseigner les mathématiques et le français en cycle 1 et en cycle 2 sera mise en œuvre pour l'ensemble des années concernées ;
- le lancement d'une démarche de labellisation des manuels scolaires permettra de guider les équipes pédagogiques dans leur choix ;
- les évaluations nationales seront déployées en début d'année pour chaque niveau scolaire à l'école élémentaire comme au collège.

Dans le second degré :

- **au collège** des groupes de besoins en français et en mathématiques pour les élèves des classes de 6e et de 5e seront mis en place dès la rentrée 2024 ;
- les conditions d'obtention du diplôme national du brevet seront révisées dès la session 2025 : ce sont les notes attribuées par les professeurs qui serviront au calcul de la note de contrôle continu, tandis que les épreuves terminales compteront désormais pour 60 % de la note finale ;
- la découverte des métiers se poursuit avec l'aide et le soutien des psychologues de l'éducation nationale ;
- **au lycée général et technologique** le stage de seconde, obligatoire pour tous les élèves, est reconduit.
- **au lycée professionnel** la réforme entre en vigueur sur l'ensemble des niveaux, c'est un puissant levier de revalorisation de la voie professionnelle qui répond à trois priorités :
 - Mieux accompagner les élèves dans leur parcours et leur projet professionnel ;
 - Permettre au lycée professionnel de mieux répondre aux besoins de nouvelles compétences ;
 - Soutenir et valoriser les professeurs de lycée professionnel.

La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation

L'École a pour mission de s'élever contre toutes les barrières sociales, géographiques ou culturelles qui freinent la réussite et l'ambition des élèves.

Elle s'attardera à :

Lever le frein de l'assignation sociale par

- la poursuite de la revalorisation des internats, notamment des internats d'excellence ruraux ;
- la diversification et l'excellence de l'offre éducative dans les établissements les moins favorisés ou les plus isolés ;
- le début des travaux relatifs à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire et la poursuite la politique d'ouverture sociale des établissements privés sous contrat ainsi que des établissements publics les plus favorisés.

Assurer la pleine inclusion scolaire par

- l'amélioration de la réponse aux familles ;
- le renforcement des liens avec le secteur médico-social ;
- l'effectivité de la scolarisation des enfants concernés.

Émanciper les élèves et lutter contre les inégalités par la culture littéraire, scientifique, historique et artistique.

Faire de l'École le lieu de la fabrique du citoyen et de la lutte contre tous les stéréotypes.

Faire progressivement entrer en vigueur les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) révisés.

Poursuivre la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons.

Respecter l'autorité des professeurs et lutter contre les différentes formes de violence.

La cohésion autour de l'école et de ses personnels

La cohésion que permet l'École doit présider à son propre fonctionnement :

- cohésion entre l'institution et ses personnels, notamment face aux violences ;
- cohésion de l'ensemble de la communauté éducative ;
- cohésion autour de ses valeurs.

Pour l'année scolaire 2024-2025 il s'agira de :

- prévenir et agir pour protéger tous les personnels de l'éducation nationale ;
- porter une attention constante aux personnels de l'éducation nationale et à leurs parcours de carrière ;
- redonner aux écoles, aux établissements et aux équipes les marges de manœuvre dont ils ont besoin pour porter leurs projets et s'adapter au contexte et aux besoins de leurs élèves.

La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'école : construire dès à présent l'école du futur

L'École est la fabrique de notre avenir, ce qui implique qu'elle s'adapte et qu'elle anticipe les besoins des élèves comme des familles dans une société et un monde en mutation de plus en plus rapide. Plusieurs expérimentations ou travaux seront menés en ce sens.

- L'École doit jouer un rôle déterminant dans l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable.
- L'École du futur est une école plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique.
- L'École du futur est une école qui sait répondre aux attentes contemporaines, et parfois aux angoisses, face à ces nouveaux défis.

[Lien vers la page « Ne laisser aucun élève au bord du chemin »](#)

FOCUS SUR LE HARCELEMENT



- La lutte contre le harcèlement à l'École est une priorité du ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse. A la rentrée, des mesures viennent compléter celles déjà en place pour prévenir ou traiter plus efficacement et rapidement les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré.

Pour rappel, depuis la **loi du 02 mars 2022** visant à combattre le harcèlement scolaire, ce phénomène est reconnu comme un délit.

Le **décret n° 2023-782 du 16 août 2023** relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, précise que :

- « dans les écoles, lorsque le maintien d'un élève constitue un risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves malgré la mise en œuvre des mesures arrêtées par le directeur d'école après examen de la situation de l'élève par l'équipe éducative, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) peut demander au maire de procéder à la radiation de l'élève de son école. Après l'admission de l'élève dans sa nouvelle école, le directeur d'école veille à mettre en place un suivi pédagogique et éducatif renforcé de l'élève au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ».

- « dans les collèges et lycées, le décret étend le champ de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement ».

EN MAYENNE

LE POINT SUR LES RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS

Le département de la Mayenne accueille 31 professeurs des écoles stagiaires (PES).

Les stagiaires exerceront en classe :

- Soit à temps complet (lauréats de concours titulaires du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)) : ils sont 28 dans ce cas. En cours d'année, 10 à 20 jours de formation s'ajouteront à leur formation universitaire préalable.
- Soit à mi-temps (lauréats de concours non titulaires du Master MEEF) : ces 3 PES seront en formation l'autre mi-temps à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'éducation (INSPé).

Tous les PES, quel que soit leur profil, bénéficient :

- de journées d'accueil ;
- d'un parcours de formation adapté ;
- d'un accompagnement par un formateur tuteur tout au long de l'année.

L'ÉCOLE INCLUSIVE EN MAYENNE

Un service de l'école inclusive (SDEI) à la DSDEN

- ✓ Le SDEI est rattaché à la division des élèves, des écoles et des établissements de la DSDEN. Il a pour mission l'organisation de la cellule d'écoute, la gestion financière et des ressources humaines en partenariat avec le service adaptation scolaire handicap. Il travaille en étroite collaboration avec les responsables des PIAL pour apporter l'accompagnement nécessaire aux équipes pédagogiques, aux partenaires, aux familles.
- ✓ Une adresse fonctionnelle ecoleinclusive53@ac-nantes.fr et un numéro de téléphone 02.43.59.92.74 sont dédiés à l'écoute des familles afin de leur apporter une réponse dans un délai de 24 heures.
- ✓ En lien avec l'analyse des besoins communiquée par le pilote du PIAL, le SDEI mettra à la disposition du PIAL des moyens alloués à travers une dotation globale annualisée d'AESH. Celle-ci permettra de répondre aux éventuelles nouvelles notifications et d'ajuster l'accompagnement.
- ✓ L'affectation et la gestion des AESH relèvent du SDEI. Ceux-ci sont recrutés pour une durée de 3 ans et CDIés la 3^{ème} année. Leur zone d'intervention correspond aux différents établissements et écoles du PIAL. Les AESH bénéficient d'actions de formation sur le temps de service, mais de préférence en dehors du temps scolaire.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Un PIAL est une organisation collective de gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un territoire.

Il permet :

- ✓ Un accompagnement humain au plus près des besoins de chaque élève (développement de l'autonomie, acquisition des connaissances et compétences du socle commun) ;
- ✓ Une flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les écoles et les établissements scolaires ;
- ✓ Une évolution positive des modalités et des conditions de travail ;
- ✓ Un renforcement de la logique de réseau, un portage collectif réaffirmé par l'ensemble des acteurs du territoire, une meilleure mutualisation des différentes compétences, un renforcement du partenariat avec les services médico-sociaux.

Des PIAL vers les PAS

L'année 2024-2025 verra l'expérimentation d'une nouvelle organisation du service public de l'École inclusive dans quatre départements à travers la mise en place de pôles d'appui à la scolarité (PAS). Ces pôles apporteront une réponse complète et intégrée aux enjeux de la scolarisation de nos élèves. Les PAS ont vocation à se mettre en place en Mayenne à la rentrée 2026.

Le maillage territorial

La Mayenne compte 17 PIAL publics et 10 PIAL privés couvrant l'ensemble du territoire départemental, dont 9 au sein de Laval et son agglomération.

La logique inter degrés est privilégiée : les écoles appartiennent systématiquement au même PIAL que leur collègue de secteur.

La configuration des PIAL tient compte de la présence des sections d'enseignement adapté et des unités localisées pour l'inclusion scolaire dans la majorité des territoires.

Le comité départemental de suivi de l'école inclusive vise à renforcer la mise en synergie des partenaires de l'école inclusive.

Les 17 PIAL publics de la Mayenne	Les 10 PIAL privés de la Mayenne
PIAL Réaumur-Buron Laval PIAL de Martonne Laval PIAL Jules Renard Laval PIAL Pierre Dubois Laval PIAL Alain Gerbault Laval PIAL Jacques Monod Laval PIAL Fernand Puech Laval PIAL Ernée-Gorron-Landivy PIAL Mayenne-Ambrières-Lassay PIAL De Vinci Mayenne PIAL Villaines-Bais-Pré en Pail PIAL Evron-Montsûrs PIAL Misedon Port-Brillet PIAL Craon-Renazé PIAL Meslay-Grez PIAL Château-Gontier-sur-Mayenne PIAL l'Oriette Cossé-le-Vivien	PIAL Château-Gontier-sur-Mayenne PIAL Cossé-le-Vivien PIAL Craon PIAL Ernée-Gorron PIAL Evron- Montsûrs-Villaines-la-Juhel PIAL Laval rive gauche PIAL Laval rive droite PIAL Mayenne PIAL Meslay-du-Maine PIAL Saint Pierre la Cour

100% des établissements publics et privés sous contrat sont couverts par les PIAL.

LES ÉLÈVES ET LES DISPOSITIFS

A la rentrée, **3 266** élèves sont reconnus en situation de handicap dans le département. Ce nombre concerne également les MFR, l'enseignement agricole et l'apprentissage.

295 élèves sont accueillis en établissement ou service médico-social (ESMS).

Les élèves en situation de handicap accueillis en ULIS depuis 2022

Rentrée	2022	2023	2024
ULIS école	293	338	370
ULIS collège	284	291	302
ULIS lycée	65	74	95
Total	642	703	767

Les élèves accueillis en SEGPA depuis 2022, en situation ou non de handicap

Rentrée	2022	2023	2024
Élèves avec projet personnalisé de scolarisation	281	277	280
Élèves sans projet personnalisé de scolarisation	337	299	298
Total	618	576	578

Détail des dispositifs et des structures d'accueil

Structures d'accueil	Publiques	Privées
ULIS-école	25	8
ULIS-collège	19	8
ULIS-lycée	6	2
SEGPA	7	2
Unité d'enseignement autisme	3	
Unité d'enseignement polyhandicapé - UEEP	1	
Institut Médico Educatif - IME	3	
Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés - EEAP	1	
Section d'Education Motrice - SEM	1	
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique - ITEP	1	

Chaque semaine, la commission des droits et de l'autonomie étudie les nouvelles situations.

CARTE SCOLAIRE 2024

1^{ER} DEGRÉ - SYNTHÈSE INTÉGRANT LES AJUSTEMENTS DE JUIN et de JUILLET

- 18 fermetures de classes (NB : aucune de ces fermetures ne génère un taux d'encadrement supérieur à 24 élèves/classe) ;
- 1 ouverture de classe ;
- Un taux d'encadrement moyen qui reste stable et inférieur aux taux d'encadrement au niveau national : 21,3 élèves par classe (20,9 en 2023, 21,1 en 2022 ; 21,4 en 2021 ; 21,7 en 2020 ; 22,2 en 2019 ; 22,7 en 2018 ; 22,8 en 2017 et 23,4 en 2016).
- Une mesure d'appui permet d'accompagner certaines écoles : un enseignant surnuméraire intervient à mi-temps tout au long de l'année scolaire, il effectuera des remplacements l'autre moitié du temps. Cette mesure s'applique dans les 9 écoles suivantes :
 - École Victor Hugo (Blandouet - Saint-Jean),
 - École Paul Eluard (Mayenne),
 - École Pierre et Marie Curie (Mayenne),
 - Ecole Hilard (Laval),
 - Ecole La Senelle (Laval),
 - Ecole de Gorron,
 - Ecole d'Averton,
 - Ecole de La Pellerine,
 - Ecole de Montsûrs-Saint-Cénére.
- 2 fusions (fusion : rapprochement administratif de deux écoles, d'une école maternelle et d'une école élémentaire pour créer une école primaire ou encore entre deux écoles maternelles ou élémentaires pour créer une structure plus importante).

Le détail des fusions :

Écoles d'Ernée :

- fusion des écoles maternelle (4 classes)
+ élémentaire (8 classes + 1 ULIS)

= école primaire Fernand Vadis (12 classes + ULIS).

Écoles d'Évron :

- fusion des écoles maternelles Les Grands Prés (2 classes)
ET + La Grande Valaisière (2 classes)
- école élémentaire + Jean Monnet (8 classes + ULIS)

= école primaire Jean Monnet (12 classes + ULIS).

MESURES DE RENTRÉE POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

4 ouvertures d'ULIS

- ✓ 2 en école, 1 en collège et 1 en lycée :
 - > école Groupe scolaire du chemin vert de Changé,
 - > école Jean Jaurès de Cossé-le-Vivien,
 - > collège Alain Gerbault de Laval (TND troubles du neurodéveloppement),
 - > lycée Robert Buron de Laval (ADD année de détermination).

Maintien d'un poste de professeur ressource TND

- ✓ interface entre la plateforme de coordination et d'orientation pour 0-12 ans (PCO) et les enseignants des cycles 1, 2 et 3 pour mettre en place les adaptations et aménagements pédagogiques.

Déploiement des mesures de la stratégie nationale TND

- ✓ au collège Alain Gerbault, appui de 2,1 ETP du secteur médico-social de l'association Adapei 53 pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le détail des ouvertures de classe et de structure

Commune	Structure	Taux d'encadrement	École
CHANGE	Ouverture ULIS école		Groupe scolaire du chemin vert
COSSE LE VIVIEN	Ouverture ULIS école		Jean Jaurès
LAVAL	7 à 8 classes	20,75	Charles Perrault

Le projet de carte scolaire tient compte du contexte particulier de l'école Charles Perrault de Laval :

- ✓ Ouverture d'une classe et renforcement de la décharge de direction qui passe pour une durée de trois ans de 33% à une décharge complète.

Le détail des 18 fermetures de classe (avec taux d'encadrement prévisionnel après mesure)

Commune	Structure	Taux d'encadrement	École
AVERTON	3 à 2 classes	23	RPIC St Aubin du Désert et St Mars du Désert - Primaire
BEAULIEU SUR OUDON	3 à 2 classes	22,5	Ecole de l'Oudon Primaire
BOUERE	3 à 2 classes	21,5	Les Tilleuls -RPID avec St Brice Primaire
CHANGE	13 à 12 classes	22,08	Groupe scolaire du chemin vert Primaire
CHATEAU-GONTIER	8 à 7 classes	22,14	Chant d'Oiseau Élémentaire
CHATEAU-GONTIER	8 à 7 classes	21	Jean Guéhenno Élémentaire
COUDRAY	6 à 5 classes	22	Les Coryllis Primaire
DESERTINES FERMETURE TRANSFERT A FOUGEROLLES DU PLESSIS	2 à 0 classe 4 classes	15	RPIC Marin Marie Primaire
HAMBERS	3 à 2 classes	22,40	Emile Fussot RPID avec Jublains Élémentaire
LA PELLERINE EXPERIMENTATION UNIQUE	CLASSE 2 à 1 classe	22	La clef des champs RPIC avec St Pierre des Landes
LA ROUAUDIÈRE FERMETURE ÉCOLE	1 à 0 classe		RPID avec St Aignan sur Roë
LAVAL	3 à 2 classes	23	Marcel Pagnol Maternelle
L'HUISSERIE	13 à 12 classes	24	Primaire
MAYENNE	4 à 3 classes	22,33	Louise Michel Élémentaire
MONTSURS Ex SAINT CÉNÉRE	2 à 1 classe	24	Christian Cabrol Primaire
NEAU	4 à 3 classes	24	Pique Prune Primaire
SAINT PRIERES	FRAIMBAULT DES 4 à 3 classes	22,67	Henri Dès Primaire

MESURES DE RENTRÉE AJUSTEMENTS DE JUIN

- Renforcement de la prise en compte des situations complexes avec un poste à 100% (contre 25%) par redéploiement pour la circonscription de Laval agglomération.
- Redéploiement d'un poste d'un conseiller pédagogique en circonscription, à Laval agglomération.

MESURES DE RENTRÉE AJUSTEMENTS DE JUILLET

- 1 fermeture à l'école Jean Tardieu de Montsûrs.
- Apport d'un appui de titulaire remplaçant à l'école de Chailland (0,5 ETP).

MESURES DE RENTRÉE AJUSTEMENTS DE SEPTEMBRE

Prise en compte d'une augmentation des effectifs :

- 1 poste provisoire à l'école de l'Oudon de Beaulieu-sur-Oudon.
- 1 poste provisoire à l'école le Trait d'Union de Gennes Longuefuye.
- Apport d'un appui de titulaire remplaçant à l'école maternelle Elisabeth et Robert Badinter de Laval (0,5 ETP).

CIRCONSCRIPTIONS D'INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE EN MAYENNE à la rentrée 2024

Circonscription LAVAL 3 (MAYENNE NORD-OUEST)
0530037C
IEN : Mme LE MEUR Valérie
Sec : Isabelle FAVRIS (Abs. Me am)
Tél : 92.53
Mél : ce.laval3@ac-nantes.fr

Circonscription LAVAL 4 (MAYENNE NORD-EST)
0530034Z
IEN : M. LETOURNEUX Gilles
Sec : Christelle FRESNAY (Abs. Me am)
Tél : 92.15
Mél : ce.laval4@ac-nantes.fr

Les écoles privées de Chailland, St-Jean-Sur-Mayenne, le Genest-St-Isle, St-Berthevin, Ahuillé, Nuillé-Sur-Vicoïn et Montigné sont rattachées à la circonscription de MAYENNE SUD-OUEST

Les écoles privées de Louverné et d'Argentré sont rattachées à la circonscription de MAYENNE NORD-EST

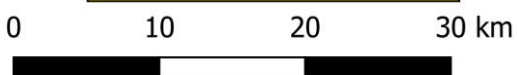
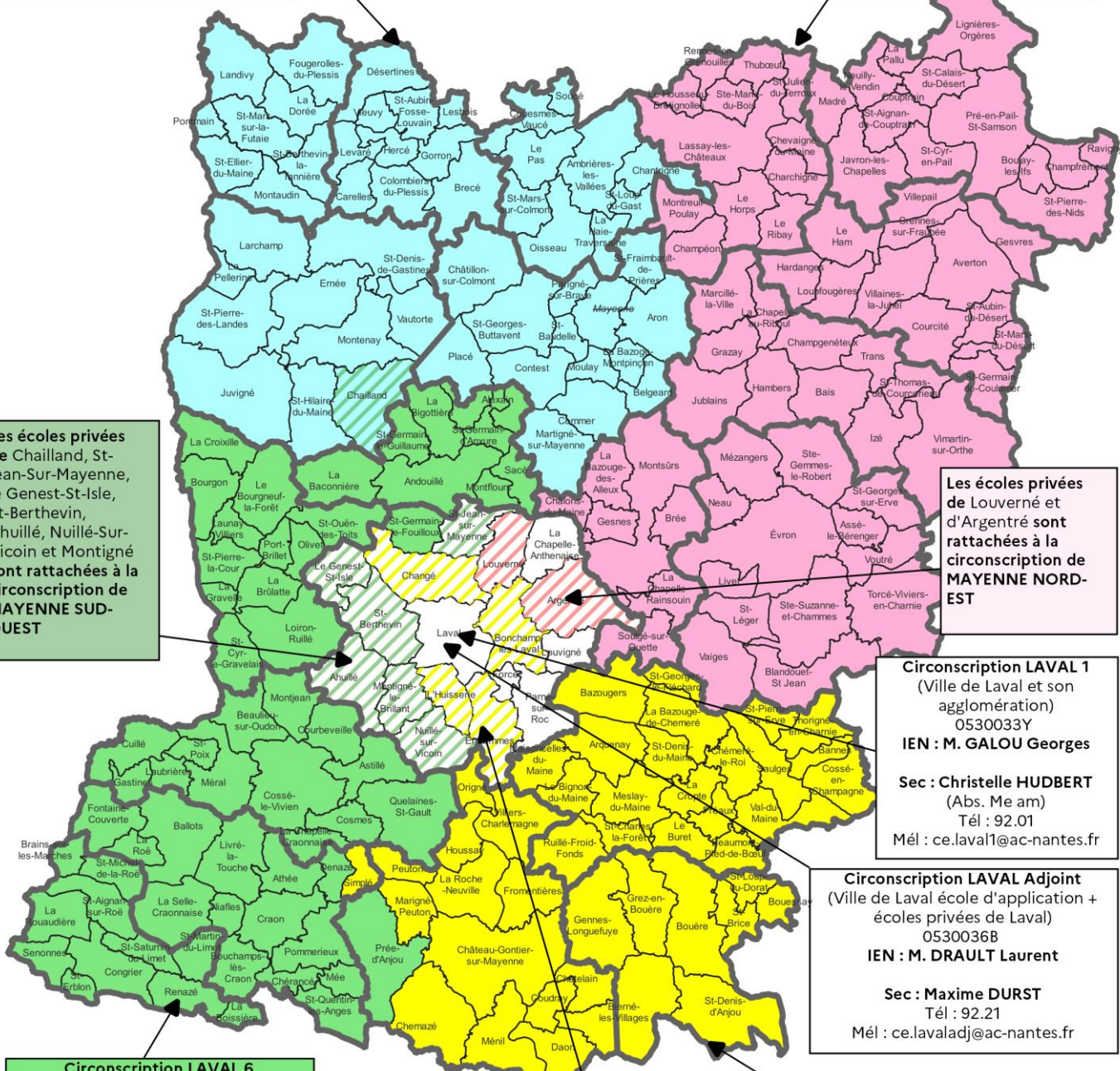
Circonscription LAVAL 1 (Ville de Laval et son agglomération)
0530033Y
IEN : M. GALOU Georges
Sec : Christelle HUBBERT (Abs. Me am)
Tél : 92.01
Mél : ce.laval1@ac-nantes.fr

Circonscription LAVAL Adjoint (Ville de Laval école d'application + écoles privées de Laval)
0530036B
IEN : M. DRAULT Laurent
Sec : Maxime DURST
Tél : 92.21
Mél : ce.lavaladj@ac-nantes.fr

Circonscription LAVAL 6 (MAYENNE SUD-OUEST)
0530950V
IEN : Mme ROUSSELIN Stéphanie
Sec : Christelle FRESNAY (Abs. Me am)
Tél : 92.05
Mél : ce.laval6@ac-nantes.fr

Les écoles privées de Changé, Entrammes, l'Huissérie et Bonchamp sont rattachées à la circonscription de MAYENNE SUD-EST

Circonscription LAVAL 2 (MAYENNE SUD-EST)
0530038D
IEN : Mme PELTIER Valérie
Sec : Laurence BIDAULT (abs.Me am)
Tél : 92.12
Mél : ce.laval2@ac-nantes.fr



CARTE SCOLAIRE SECOND DEGRÉ

En collège

Phase initiale

- ✓ Effectifs prévisionnels : 8 868 collégiens ;
- ✓ 15 fermetures de divisions, 10 ouvertures de divisions ;
- ✓ Taux moyen d'encadrement : 25,70.

Phase d'ajustement

- ✓ Effectifs prévisionnels : 107 élèves de plus (à confirmer) ;
- ✓ 4 classes de plus ;
- ✓ 16,5 heures en plus (divisions + projets particuliers).

En lycée

Phase initiale

- ✓ Effectifs prévisionnels : 4 191 lycéens ;
- ✓ 8 divisions de moins soit la suppression - 1 classe de seconde,
- 3 classes de première,
- 4 classes de terminale.

Phase d'ajustement

- ✓ Effectifs prévisionnels : 71 lycéens de plus.

Evolution de l'offre de formation

- ✓ Ouverture d'une ULIS au collège Alain Gerbault de Laval (TND troubles du neurodéveloppement) ;
- ✓ Ouverture d'une ULIS au lycée Robert Buron de Laval (ADD année de détermination) ;
- ✓ Ouverture d'une UPE2A Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Nouvellement Arrivés au collège Jacques Monod de Laval ;
- ✓ Ouverture d'une UPE2A Unité Pédagogique pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés au lycée Robert Buron de Laval.

Evolution de la carte des formations professionnelles

- ✓ Lycée général et technologique Douanier-Rousseau- Laval
Baccalauréat français international (BFI) : ouverture de la section internationale britannique en classe de seconde (elle n'était ouverte qu'en Première et en Terminale) ;
- ✓ Lycée professionnel Léonard de Vinci – Mayenne
Bac pro animation enfance et personnes âgées : ouverture d'une division à 18 places par fermeture d'une division à 15 places du Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne.
- ✓ Lycée polyvalent Raoul Vadepié – Evron
Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés : ouverture de 15 places par fermeture et transfert du bac pro Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique.
- ✓ Lycée Réaumur – Laval
BTS économie sociale et familiale : ouverture structurelle à l'apprentissage à raison de 3 places sur 35.

Evolution de la carte des enseignements de spécialité

- ✓ Lycée A. Paré – Laval
- ✓ Ouverture de la spécialité Langues, Littératures Civilisations Étrangères Anglais monde contemporain en première (en terminale à la rentrée 2025).

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION 2024

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Taux de réussite Mayenne	Taux de réussite Académie	Taux de réussite France
90,4 %	89,2 %	85,6 %

LE BACCALAURÉAT

	Taux de réussite Mayenne	Taux de réussite Académie	Taux de réussite France
Baccalauréat général	97,3 %	97,6 %	96,1 %
Baccalauréat technologique	91,2 %	92,2 %	90 %
Baccalauréat professionnel	86,8 %	87,9 %	82,7 %

LES EXAMENS PROFESSIONNELS

	Taux de réussite Mayenne	Taux de réussite Académie
C.A.P.	87,5 %	86,9 %

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2024-2025

Rentrée scolaire des enseignants		Vendredi 30 août 2024
Rentrée des élèves des écoles		Lundi 2 septembre 2024
Toussaint	Fin des cours	Samedi 19 octobre 2024
	Reprise des cours	Lundi 4 novembre 2024
Noël	Fin des cours	Samedi 21 décembre 2024
	Reprise des cours	Lundi 6 janvier 2025
Hiver (zone B)	Fin des cours	Samedi 8 février 2025
	Reprise des cours	Lundi 24 février 2025
Printemps (zone B)	Fin des cours	Samedi 5 avril 2025
	Reprise des cours	Lundi 22 avril 2025
Début des vacances d'été	Fin des cours	Samedi 5 juillet 2025

MOUVEMENT DES PERSONNELS

A LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspecteurs de l'éducation nationale

- Gilles LETOURNEUX, IEN circonscription Mayenne Nord-Est (précédemment IEN ASH),
- Jérôme MICHEL, IEN Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH),
- Valérie PELTIER, IEN circonscription Mayenne Sud Est,
- Stéphanie ROUSSELIN, IEN circonscription Mayenne Sud-Ouest (précédemment IEN secteur Mayenne Nord Est),

EN ÉTABLISSEMENT

Chefs d'établissement

- Laurent BOCHE, proviseur du lycée Léonard de Vinci de Mayenne (proviseur au lycée Valère Mathé, Les Sables d'Olonne),
- Sylvie GEFFRAY, principale du collège Les Avaloirs de Pré en Pail (principale au collège Vizac, Guipavas, Finistère),
- François HELLER, principal du collège d'Ambrières les Vallées (proviseur adjoint au lycée français de Calgary, Canada),
- Sylvie LE GOFF, principale du collège Francis Lallart de Gorrion et du collège Louis Launay de Landivy

Changement d'affectation

- Céline AUBREJAT, proviseure du lycée Victor Hugo et du lycée Pierre et Marie Curie de Château-Gontier (principale du collège Pierre Dubois de Laval),
- Céline BORGAT, proviseure du lycée Raoul Vadepied et principale du collège Paul Langevin d'Évron (principale du collège Misedon de Port Brillet),
- Valérie CRETON, principale du collège Jules Renard de Laval (principale du collège Jacques Monod de Laval),
- Valérie DERENNE, proviseure du lycée Lavoisier de Mayenne (proviseure du lycée polyvalent Raoul Vadepied d'Évron),
- Emmanuel LANCIEN, principal du collège Jacques Monod de Laval (principal du collège Francis Lallart de Gorrion et principal du collège Louis Launay de Landivy),
- Nicolas LE BARS, principal du collège Misedon de Port-Brillet (principal adjoint du collège Emmanuel de Martonne de Laval),
- Loïc PIQUIOT, principal du collège Pierre Dubois de Laval (proviseur adjoint du lycée Léonard de Vinci de Mayenne)

Personnels de direction adjoints

- Mylène AUSTER, principale adjointe au collège Alain Gerbault de Laval,
- Gilles BLEJAN Gilles, proviseur adjoint du lycée Léonard de Vinci de Mayenne,
- Pierre Alain DONNIO, principal adjoint au collège Jean Louis Bernard de Bais,
- Aline LENAS, principale adjointe au collège Pierre Dubois de Laval,
- Magalie SEVIN, proviseur adjointe du lycée Victor Hugo de Château-Gontier,
- Oumar TOURÉ, principal adjoint au collège De Martonne de Laval,
- Marie LEPREUX-HELLER, principale adjointe au collège Jules Ferry de Mayenne.